



Pas de bébés à la consigne !

Document 5

La Cour des Comptes remet les pendules à l'heure sur la politique publique de la petite enfance

Dans son Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, rendu public le 10 septembre 2008, la Cour des Comptes épingle l'Etat :
« Quelles que soient les motivations pédagogiques ou financières, ayant conduit le ministère de l'Éducation nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de deux ans, il conviendrait que les objectifs de l'État soient clairement explicités et que les différents acteurs concernés, par la garde des jeunes enfants (Éducation nationale, CNAF, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'État, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter. »

Quelques chiffres significatifs

- Le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27 % entre 2003 et 2007 (-29 % dans le public, -18 % dans le privé). Par exemple, dans le département de la Seine-Saint-Denis, le taux de scolarisation à deux ans est passé de 22 % en 1999 à 8 % en 2006.
- A la rentrée 2005, 5 000 enfants étaient en attente de scolarisation en maternelle, dont 300 avaient plus de trois ans. Au 30 juin 2005, 645 enfants de plus de trois ans étaient en crèche, faute de place à l'école maternelle.
- La forte diminution de la garde surtout en maternelle (-105 000 entre 2003 et 2006) n'a pas été compensée par un accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde (+88 000).
- Le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches pendant ces 3 années a augmenté de plus de 7%.